

**CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY**  
--ooOoo--  
**SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011 A 18 H 15**  
--ooOoo--

**ORDRE DU JOUR**

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012 (Rap. M. le Maire)

3- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Convention de répartition de charges de chauffage – Palais de Justice (Rap. M. le Maire)
- b) Associations et organismes – versement d'avances sur le budget 2012 (Rap. M. RODRIGUES)
- c) Fourrière automobile – rapport annuel 2010 de la convention de concession (Rap. M. FROMM)
- d) Bail rural à long terme par la Ville d'Épernay au profit de la S.A M.H.C.S de parcelles de terre classées en A.O.C (Rap. Mme HEURTAUX)
- e) Approbation rapports annuels 2009 et 2010 de la gestion du chalet de l'Arcanière (Rap. Mme HEURTAUX)
- f) Attributions de subventions (Rap. M. RODRIGUES)
- g) Tarifs municipaux (Rap. M. le Maire)
- h) Commission municipale d'étude – remplacement d'élu (Rap. M. le Maire)
- i) Association « La Champagne Congrès Expos » - adhésion Désignation des représentants de la Commune (Rap. M. le Maire)
- j) Décision modificative n° 5 – exercice 2011 (Rap. M. RODRIGUES)
- k) Créations et suppressions modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents (Rap. Mme HEURTAUX)
- l) Recrutements (Mme HEURTAUX)
  - 1-de la directrice des ressources humaines
  - 2-de la responsable de la Gestion du Patrimoine Foncier et Immobilier, en contrat à durée indéterminée
  - 3-d'un médiateur famille sous la forme d'un contrat adulte-relais.

4 – AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Classe de neige année scolaire 2011-2012 – programmation (Rap. Mme LOYAUX)
- b) Classe éco-citoyennes année scolaire 2011-2012 versement de subventions (Rap. Mme LOYAUX)

5 - ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Validation du projet scientifique et culturel du musée d'Épernay (Rap. M. MARECHAL)

- b) Convention de partenariat entre la Ville d'Épernay et l'Association « le Salmanazar » pour l'organisation des représentations théâtrales « l'Or Noir » et « Le Cas Jekyll » (Rap. M. MARECHAL)
- c) Opération urbaine d'hyper centre – convention entre la Ville d'Épernay et l'État (Rap. M. FROMM)
- d) Opération urbaine d'Hyper Centre - aide à octroyer aux commerçants et artisans dans le cadre de l'Opération Urbaine d'Hyper-Centre (Rap. M. FROMM)
- e) Convention de coopération décentralisée entre la Ville d'Épernay et la Ville de Fada N'Gourma (Rap. Mme LAMOTTE)

## 6 - CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Intervention sur voiries neuves (Rap. M. le Maire)
- b) Projet d'effacement de réseaux 2012 (Rap. M. le Maire)
- c) Approbation du rapport – développement durable 2011 (Rap. M. SCHMIT)
- d) Cimetière nord – rétrocession de concession :  
1-PICOU MONMIGNOT  
2-BOOS COLSON (Rap. Mme LEGRAS)
- e) Aménagement urbain ravalement de façades – poursuite de la 4<sup>ème</sup> campagne et modification des délais de la 5<sup>ème</sup> campagne (Rap. Mme LEGRAS)

## 7 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

## 8 – VŒU CONCERNANT LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS GLISSEMENT DE TERRAIN

Maire

(Rap. M. le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

**Délibération n° 11-3374**

**1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Jonathan RODRIGUES, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3375**

## **2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012**

### **RAPPORTEUR : Monsieur le MAIRE**

#### **LE CONSEIL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1,

Vu le rapport présenté,

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire qui s'est organisé autour des points suivants :

### **I/UNE CONJONCTURE INCERTAINE**

#### **Ia) Le contexte national et international**

Nous vivons depuis de longs mois une crise des finances publiques sans précédent, qui n'épargne pour ainsi dire aucune économie. Cette crise met en évidence le poids des dettes publiques et la défiance des marchés financiers par rapport à un certain nombre de pays, jugés vulnérables au vu de l'état de leurs finances. Cette crise a eu des répercussions importantes tout au long de l'année 2011. Ainsi, la plupart des pays de la zone euro se sont engagés dans des plans de consolidation budgétaires de grande ampleur.

La dégradation de la zone américaine (de AAA à AA+) au mois d'août 2011 et l'incertitude sur le devenir de la Grèce engendre désormais des craintes sur la pérennité du triple A de la France. Le 6 décembre, l'agence de notation Standard & Poor's place la note de la France sous surveillance négative.

Dans ce contexte difficile, le projet de Loi des finances pour 2012 s'inscrit dans la lignée de celui de 2011, mettant en exergue les efforts à produire pour atteindre l'objectif de déficit des administrations publiques au niveau de 4,5 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2012.

Il est aussi nécessaire de prendre en compte la prévision de baisse de la croissance française de 1,75 % à 0,7 % pour 2012. La conséquence directe pour l'Etat est la nécessité de trouver d'autres recettes pour maintenir le cap des 4,5 % de déficit pour 2012.

La fin d'année 2011 et l'année 2012 seront donc marquées par les mesures prises à la fois sur le devenir de la Grèce dans la zone euro et dans la gestion de la dette de ce pays. Elles conditionnent le devenir de l'Europe et de ses pays membres.

## Ib) L'impact sur les collectivités territoriales

Depuis la transmission des hypothèses retenues au titre de la Loi de Finances, le contexte économique et donc les prévisions de croissance pour 2012 se sont encore dégradées. Les économistes du FMI tablent plutôt sur +1,40 %, tandis que certains spécialistes (étude Reuters) n'hésitent plus à envisager le risque d'une stagnation, voire d'une récession, pour plusieurs pays européens dont la France.

On peut d'ores et déjà acter :

- une dette publique estimée à plus de 1 600 milliards d'euros en fin 2012 (soit 84 % du PIB) avec une progression de 18 % en 3 ans ;
- une baisse de la masse salariale de l'Etat de 0,25 % ;
- la confirmation du gel en euros courants des concours de l'Etat aux collectivités jusqu'en 2014 ; soit une baisse en volume de ces ressources, servant à financer les politiques de proximité au service des habitants.

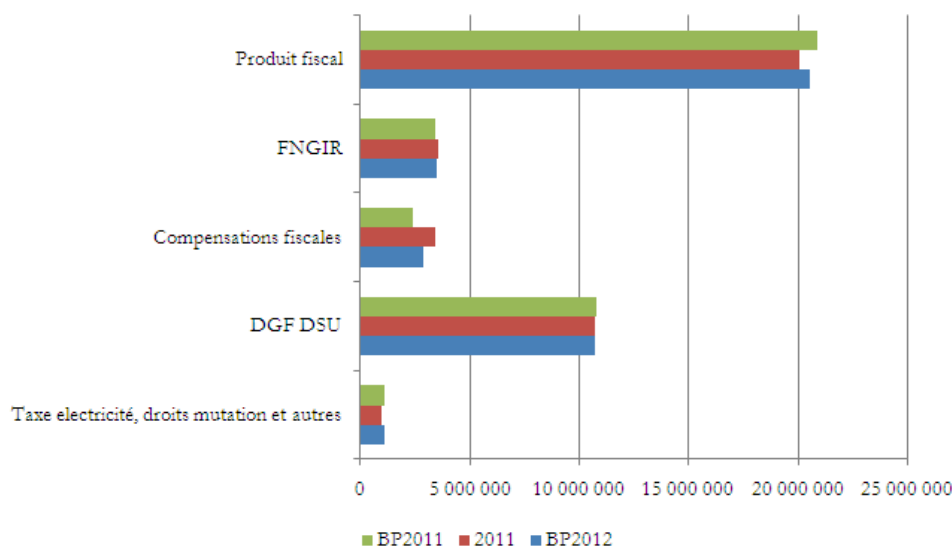
En ce qui concerne les dotations, la mesure la plus importante inscrite dans le projet de Loi de Finances (PLF) pour 2012 intéressant les collectivités locales porte sur la reconduction de la stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

Ce gel traduit la contribution des collectivités locales à la réduction des déficits publics. Par ailleurs, la définition d'un nouveau panier de ressources, suite à la réforme de la fiscalité directe locale, impose d'adapter les modalités de répartition des dotations, notamment afin de maîtriser l'évolution des attributions individuelles.

Côté recettes, ces dispositions se traduisent, pour Epernay, par une stabilisation de l'ensemble des recettes fiscales et dotations de compensation de la réforme fiscale (FNGIR et Compensations fiscales).

Les montants de la DGF et de la DSU conformément au pacte de stabilité sont également gelés en valeur.

Le tableau ci-dessous en est l'illustration.



En dépit de ce contexte difficile, la majorité municipale entend présenter un budget volontariste, articulé autour des priorités définies en 2008 et prenant en compte les grands projets d'équipements et d'aménagements engagés depuis plusieurs années.

Cette ambition nous est permise compte tenu des efforts importants de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de réduction de la dette intervenus depuis 2002.

## **II/ LES ORIENTATIONS 2012 : DES PRINCIPES DE GESTION MAINTENUS**

### **IIa) Une gestion optimisée au service d'une politique d'équipement ambitieuse**

Pour la septième année consécutive, les taux de la fiscalité sur les ménages n'augmenteront pas. Les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière votés par le conseil municipal resteront donc stables. Par voie de conséquence, seule l'actualisation des bases fiscales votée par le Parlement pourra affecter le niveau d'imposition des Sparnaciens.

Ce choix répond au souci des élus municipaux de ne pas accroître les prélèvements à un moment où bon nombre de nos concitoyens traversent une période difficile.

Dans le même temps, la Ville entend maintenir une épargne brute conséquente pour investir, à travers un levier d'autofinancement d'environ 5 millions d'euros, qui est un signe significatif de bonne gestion.

Pour parvenir à ces deux objectifs, la maîtrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivie en 2012.

#### **\*Les charges à caractère général :**

Malgré une inflation de 1,8 %, et l'augmentation non maîtrisable du coût des énergies, la Ville s'est donnée comme objectif de limiter la progression des charges de fonctionnement. (Chapitre 011).

#### **\*Les charges de personnel :**

Avec toujours le même souci de poursuivre de manière rigoureuse la maîtrise de la dépense de fonctionnement, la croissance des charges de personnel devrait être inférieure à 1 % en 2012 à périmètre équivalent, hors mesure collective de réévaluation, tel le relèvement du SMIC au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

En effet, l'intégration du personnel de la Maison Pour Tous se traduira financièrement sur le chapitre 012 en 2012 mais sera compensée par une baisse du montant des subventions, la MPT intégrant les services municipaux au même titre que la Ferme de l'Hôpital.

Cette maîtrise des charges de personnel résulte notamment d'un questionnement permanent sur l'organisation de nos services et de la priorité donnée à la mobilité interne des agents sur les postes à pourvoir.

2012 verra également la mise en place d'une nouvelle organisation du temps de travail, basée sur une meilleure adéquation entre les exigences d'un service public en perpétuelle mutation et les souhaits des agents.

Cet aménagement du temps de travail est concomitant d'une réorganisation des services techniques avec l'amélioration des conditions de travail du personnel de la collectivité.

#### **\*La charge de la dette**

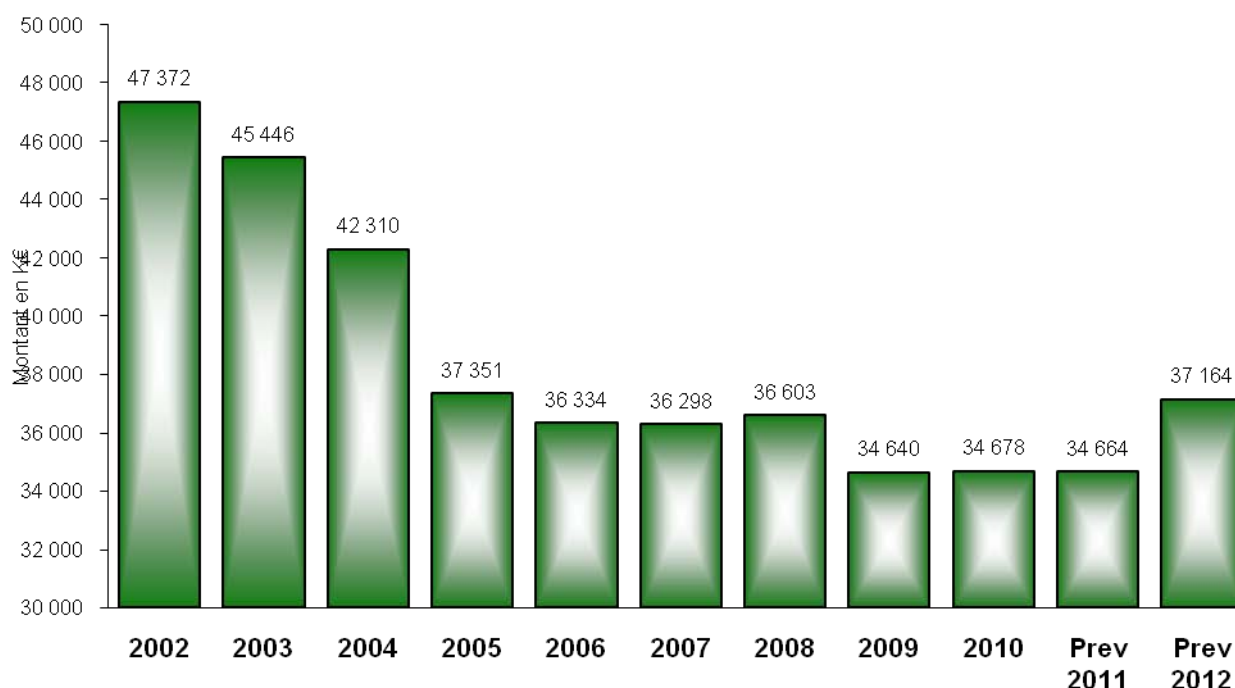
La dette de la ville d'Épernay s'élèvera à la date du 31/12/2011 à 34 664 000 euros. Au cours des dix dernières années, elle a baissé de plus de 12 millions d'euros, soit - 26 %. Par rapport aux intérêts versés il y a dix ans, l'économie réalisée est supérieure à 1 million d'euros sur cette période.

A l'heure où bon nombre de pays sont confrontés à la défiance des marchés, inquiets de l'explosion des dettes publiques, il convient de mettre en évidence l'évolution de la dette municipale qui témoigne de choix responsables et clairvoyants.

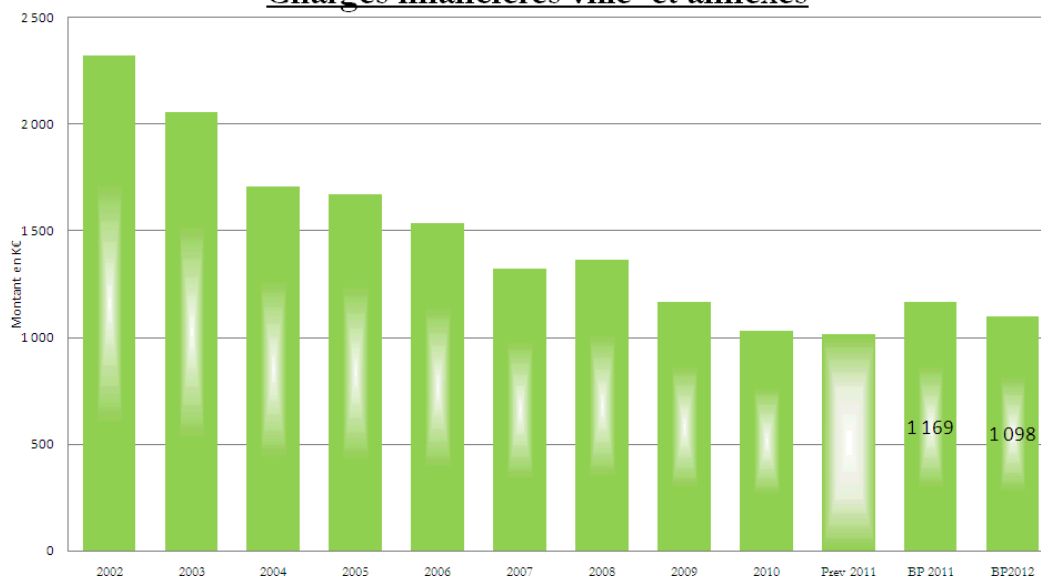
Le taux d'intérêt moyen de la dette est de 3,30 % pour une durée résiduelle de 10 ans et 2 mois. L'étude réalisée par le cabinet Finance Active fait apparaître que 77,49 % de notre encours présente un risque 1 A , c'est-à-dire le niveau le plus faible et 16,17 % présente un risque faible 1 B.

Dans ces conditions, la Ville peut s'autoriser un recours à l'emprunt plus conséquent en 2012, lié au démarrage de la construction de la Maison de la Vie Associative et à la poursuite des travaux d'aménagement des quartiers de Bernon et Beausoleil. L'encours devrait ainsi connaître une évolution de 2,5 millions d'euros.

**Evolution de l'encours de la dette de la Ville d'EPERNAY depuis 2002**



## Charges financières ville et annexes



L'objectif reste de contenir la dette à un niveau prenant en compte les capacités de remboursement de la Ville. De ce point de vue, Epernay continue à afficher des performances bien meilleures que la plupart des villes françaises (4,12 ans quand la moyenne FMVM s'établit à 6,9 ans).

Bien que de nombreuses dépenses de fonctionnement soient dites incompressibles dans les services publics (au moins 80 % des crédits liés aux charges de personnel, à l'achat courant, au chauffage et à l'entretien des bâtiments...), il n'en demeure pas moins que par des politiques rigoureuses de gestion, il est toujours possible de dégager des marges de manœuvre pour financer les nouvelles actions.

L'équipe municipale s'astreint ainsi à garder un cap fixé sur une maîtrise des charges de fonctionnement, à maintenir une qualité du service rendu au public et à prendre la mesure des dépenses nouvelles qui répondent aux besoins de la population.

### **IIB) Les orientations 2012 : la continuité dans les choix**

L'année 2012 sera marquée par la continuité dans les choix politiques afin de poursuivre la mise en œuvre des engagements pris devant les Sparnaciens.

#### **Une ville solidaire**

En ces temps de crise, la cohésion sociale demeure au rang des priorités de l'équipe municipale. Les crédits affectés au CCAS devraient croître cette année afin de répondre aux attentes des Sparnaciens et de nos différents partenaires associatifs dans les secteurs des publics en difficultés.

Le vieillissement de la population est également un enjeu pour les collectivités locales. Dans ce domaine, la Ville et le CCAS, offrent un niveau de service important aux personnes âgées. Du logement en résidence-sénior aux services de maintien à domicile, en passant par une politique d'animation adaptée à nos anciens, la gamme de nos actions est étendue. En 2012, l'accent sera mis sur la lutte contre l'isolement, le soutien à l'autonomie et le renforcement du lien social.

Soucieuse de répondre et de s'adapter aux besoins des familles, le champ d'intervention du CCAS en matière de petite enfance s'étendra avec la municipalisation de la Baleine Bleue intervenue en 2011.



En matière d'économie sociale et solidaire, la Ville d'Epernay poursuivra également ses efforts afin de développer l'insertion professionnelle des personnes sans emploi. 15 contrats d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) seront ainsi signés en 2012 au sein des services communaux.

Un effort particulièrement important sera également réalisé avec l'opération « Plateforme Emploi Formation » qui permettra en 2013 à tous les acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, Laser Emploi Formation) d'entrer sur le même site et faciliter ainsi les démarches des Sparnaciens. C'est un investissement de plus de 6.500.000 euros qui profitera à l'ensemble des habitants du Pays. L'intervention de la Ville prendra la forme d'une participation au capital de la SEM qui portera le projet.

La réussite scolaire restera enfin au cœur de nos préoccupations. Elle se traduit par un niveau d'investissement soutenu et par la mise à disposition de personnel d'encadrement dans les écoles. La poursuite de la montée en puissance des services péri-scolaires (restauration, accueils, animations) continuera d'être une priorité de la municipalité.

Les efforts entrepris depuis plusieurs années seront confortés afin d'apporter aux enfants la sécurité et le confort nécessaires à leur épanouissement, notamment avec une nouvelles phase de déploiement des technologies numériques dans les écoles pour un montant de plus de 80 000 euros en 2012.

#### **\* Une ville vivante**

Depuis plusieurs années, l'équipe municipale a fait de l'animation de la ville un axe important de sa politique.

La politique culturelle en est le reflet. En 2012, c'est plus de 800 000 euros de subventions qui seront versés aux associations qui interviennent dans ce domaine. Par ailleurs, le projet scientifique et culturel du futur musée franchira cette année une nouvelle étape et s'accompagnera d'un diagnostic technique du Château Perrier.

Dans le domaine du sport, le début de l'année verra l'extension de la salle de tennis de l'ASPTT qui, après la réalisation des vestiaires du stade de Belle-Noue, démontre notre volonté d'ancrer les pratiques sportives dans les quartiers. Mais l'année 2012 sera surtout marquée par le départ d'une étape du Tour de France et le retour de la Fête des Sports qui constitue un formidable outil de promotion des associations sportives d'Epernay.

En favorisant les initiatives des clubs et en investissant dans la qualité et la variété des infrastructures culturelles, sportives et associatives, la municipalité s'attache à accompagner les loisirs et engagements associatifs des Sparnaciens.

La vie associative est certainement un indicateur du dynamisme d'une ville. La collectivité est le premier financeur du milieu associatif avec au total plus de 3 millions d'euros de subventions directes allouées chaque année et ce malgré le transfert de la Maison Pour Tous à la Ville qui entraîne une baisse du niveau global des subventions. S'ajoutent à cela des dépenses liées à la mise à disposition des associations de moyens humains et matériels. Cet appui financier, matériel et humain sera poursuivi pour soutenir activement le monde associatif dans toute sa diversité.

Quant au projet de la Maison de la Vie Associative, il se décline en deux volets et ce afin de permettre la mise à disposition de nouveaux locaux aux associations.

Un nouveau bâtiment de 3 600 m<sup>2</sup> accueillera des locaux associatifs mutualisés, les écoles de musique et de danse, ainsi que des activités d'arts plastiques. Celui-ci doit être livré à la fin de l'année

2013. Dans le même temps la réhabilitation de l'ancienne école Paul-Bert permettra d'accueillir, sur environ 1 100 m<sup>2</sup>, plusieurs associations ainsi que les locaux syndicaux.

### **\*Un cadre de vie en constante amélioration**

Centre-ville et quartiers feront l'objet d'aménagements qui témoignent d'une volonté d'offrir à nos concitoyens des espaces de vie et d'activité en amélioration constante.

2012 va offrir aux Sparnaciens une place des Arcades totalement réaménagée et par conséquent plus attractive. La collectivité engage également cette année deux opérations FISAC dans le but de valoriser et de dynamiser le commerce, l'artisanat et les services. Elles concerneront aussi bien le cœur de ville que les quartiers (centre commercial de Bernon). La participation de la commune est estimée pour ces deux opérations à 144 800 euros.

Concomitamment, la Ville continuera son effort en faveur de l'amélioration du cadre de vie de proximité avec un nouveau programme de requalification de la voirie.

Quant à l'action en faveur des quartiers, elle se déclinera sous divers angles. L'année 2012 verra la finalisation de l'aménagement des voiries et des espaces publics de la partie haute du quartier de Bernon. Le nouveau centre commercial, porté par L'EPARECA et cofinancé par la Ville, sera livré en fin d'année 2012.

Enfin, commenceront les premiers travaux de création et réhabilitation des voiries de la partie basse, avec la première amorce de la rue des Coteaux.

L'année 2012 verra ainsi la livraison de la première phase de construction par le Toit Champenois de 29 logements sur le terrain d'assiette de l'ancien collège Terres Rouges. La Ville livrera les voiries et les espaces publics afférents.

Parallèlement, la Ville finalisera l'étude de définition des espaces publics sur le projet global de reconstruction de 118 logements par le Toit Champenois sur l'emprise de l'ancien quartier Beausoleil dont la démolition sera en cours d'achèvement.

### **\*Une ville durable**

L'année 2011 a été marquée par la reconnaissance officielle de l'Agenda 21, Epernay devenant la première ville de Champagne-Ardenne à se doter d'un tel outil.

Comme le précise le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de Développement durable.

Non soumise à ce décret, la Ville d'Epernay a souhaité, volontairement, rédiger ce rapport Développement durable 2011, en se basant sur le bilan à mi-parcours de l'Agenda 21 réalisé à l'été 2011. Il est présenté lors de cette séance du conseil municipal.

\*\*\*

Ces orientations budgétaires illustrent l'ambition qui caractérise la politique municipale d'année en année. Elle contribue à construire peu à peu le nouveau visage d'Epernay tout en préservant son identité.

Les efforts constants de maîtrise des dépenses de fonctionnement depuis dix ans nous permettent de disposer des marges de manœuvre pour agir.

Dans le même temps, la Ville affiche un haut niveau de service public, que nos citoyens connaissent et apprécient. Ce service public, particulièrement précieux en temps de crise, participe au maintien de la qualité de vie et du tissu social dans notre commune.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.2011 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

**Délibération n° 11-3376**

**3a-CONVENTION DE REPARTITION DE CHARGES DE CHAUFFAGE  
PALAIS DE JUSTICE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de répartition de charges de chauffage ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 5 décembre 2011 ;

Considérant que le site abritant le Palais de justice, sis 8 rue des archers et 1 rue de la justice de paix appartient conjointement au Conseil Général et à la Ville d'Épernay,

Considérant que cet ensemble est libre de toute occupation hormis la partie mise à la disposition du Conseil des Prud'hommes,

Considérant que le Conseil des Prud'hommes paie les charges de chauffage pour l'ensemble du bâtiment alors qu'il en occupe une partie,

Considérant la nécessité de conclure une convention de répartition de charges de chauffage pour le Palais de justice,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de répartition de charges de chauffage pour le Palais de justice,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de répartition de charges de chauffage ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.2011 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

**Délibération n° 11-3377**

**3b-ASSOCIATIONS ET ORGANISMES  
VERSEMENT D'AVANCES SUR LE BUDGET 2012**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions des diverses associations et organismes,

Considérant que les crédits ne seront ouverts que lors du vote du Budget Primitif 2012 et que ces subventions sont nécessaires au fonctionnement des associations et des organismes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROPOSE d'accorder les avances suivantes, versées début janvier 2012 :

- Centre Communal d'Action Sociale	310 000 €
- Le Salmanazar	120 000 €
- Club de Prévention	35 000 €
- l'Office de Tourisme d'Epernay et sa région	34 000 €
- Racing Club Epernay Champagne	30 000 €
- Rugby Epernay Champagne	30 000 €
- Caisse des Ecoles	13 000 €
- Télé Centre Bernon	10 000 €
- Le Réveil d'Epernay	10 000 €
- SNSE	10 000 €
- Racing Club Epernay Handball	8 000 €

- Racing Club Epernay Volley-ball	8 000 €
- Water-Polo Epernay Champagne	6 000 €
- Racing Club Epernay Athlétisme	4 000 €
- Aventures et découvertes Rollers	2 000 €
- Boxing Club d'Epernay	1 200 €

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3378**

#### **3c-FOURRIERE AUTOMOBILE RAPPORT ANNUEL 2010 DE LA CONVENTION DE CONCESSION**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et L.1411-3,

Vu le bilan de l'année 2010 présenté par la SARL PONTALIER, délégataire du service public de la fourrière automobile,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 16 novembre 2011,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 5 décembre 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport annuel 2010 établi par la SARL PONTALIER, délégataire du service public de la fourrière automobile.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3379**

#### **3d-BAIL RURAL A LONG TERME PAR LA VILLE D'EPERNAY AU PROFIT DE LA S.A. M.H.C.S DE PARCELLES DE TERRE CLASSEES EN A.O.C**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et notamment ses articles L416-1 et L 415-9 du Code Rural,

Vu l'accord écrit de la S.A. MOET ET CHANDON agissant au nom de la Société M.H.C.S.,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances en date du 5 décembre 2011.

Considérant que la location des parcelles, cadastrées section BV n° 80 et 82 en parties, 86, 87, 88, 101 et 82, valorisera le patrimoine viticole de la Ville d'Eprenay,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de louer, au profit de la Société MHCS, les parcelles de terre classées en Appellation Champagne, d'une superficie totale de 2216 m<sup>2</sup> réparties comme suit :

-Lieu dit « Bertet » : 197m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section BV n° 80, d'une surface totale de 204m<sup>2</sup>

-Lieu dit « La Butte » : 782 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section BV n° 82, d'une contenance totale de 1500 m<sup>2</sup>.

- 193m<sup>2</sup> cadastrée section BV n° 86
- 172m<sup>2</sup> cadastrée section BV n° 87

- 198m<sup>2</sup> cadastrée section BV n° 88

-Lieu dit « Les Monts Jaillards » :

- 264m<sup>2</sup> cadastrée section BV n° 101
- 410m<sup>2</sup> cadastrée section BV n° 102

CONSENT un bail rural à long terme, pour une durée de 25 ans, à la Société MHCS moyennant le versement de la valeur en espèce du tiers franc de la récolte du bien loué, dès l'entrée en production,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un bail rural ci-annexé, et/ou tout document relatif à cette affaire,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 7 BA 720.71.752 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3380**

#### **3e-APPROBATION RAPPORTS ANNUELS 2009 ET 2010 DE LA GESTION DU CHALET DE L'ARCANIÈRE**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les rapports présentés par l'Association des Amis du Chalet de l'Arcanière pour les années 2009 et 2010 ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 16 novembre 2011 ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 5 décembre 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte des rapports annuels 2009 et 2010 établis par l'Association « les amis du chalet de l'Arcanière », délégataire de la gestion du chalet de l'Arcanière.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3381**

#### **3f-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

##### **RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Affaires Sociales et Education, Animation et Attractivité de la Ville et Administration Générale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

##### 1) Subvention d'action

#### **Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrines d'Epernay 14 798,19 €**

1) Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre 5 049,05 €

Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n° 14 (1<sup>er</sup> acompte)

Animations Epernay, Fêtes de Noël 2011 en hyper-centre (3 700,41 €)

Mise en place des Chèques cadeaux Vitrines d'Epernay (1 348,64 €) - Part Etat FISAC

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM

2) Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre 4 039,24 €

Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n° 14 (1<sup>er</sup> acompte)

Animations Epernay, Fêtes de Noël 2011 en hyper-centre (2 960,33 €)

Mise en place des Chèques cadeaux Vitrines d'Epernay (1 078,91 €) - Part Ville

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM

• Aide aux animations de Noël dans les quartiers 5 709,90 €

Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO ANIMCOMMER

**Le Salmanazar** 4 800 €

- Participation à l'action 2011 (conformément à l'article 4 de la convention du 13 octobre 2009)

Imputation budgétaire : CAC267 313 6574 CULT SUBLOCATI

**Harmonie de la Corporation des Tonneliers** 2 000 €

- Participation à l'achat de nouveaux instruments (batterie et basse)

Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT

**Association Mycologique d'Epernay** 230 €

- Participation à l'organisation de l'exposition annuelle

Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT

2) Subventions exceptionnelles

**Association Bernon Loisirs** 300 €

• Participation au fonctionnement de l'association

Imputation budgétaire : 6574 824VCV 832 HORS PROGRAMME

**Le MARS** 600 €

• Participation aux réunions de la cellule de veille du plan de lutte contre les discriminations

Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 PREVENTI

**Collectif Interculturel d'Associations de Migrants** 600 €

• Participation aux réunions de la cellule de veille du plan de lutte contre les discriminations

Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 PREVENTI

**CIDFF** 600 €

• Participation aux réunions de la cellule de veille du plan de lutte contre les discriminations

Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 PREVENTI

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1<sup>ère</sup> Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etai<sup>ent</sup> excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etai<sup>t</sup> absent** : M. Youssef EL HMAM.

### Délibération n° 11-3382

#### 3g-TARIFS MUNICIPAUX

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 5 décembre 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les tarifs municipaux, tels qu'ils résultent des tableaux annexés à la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Adopté à la majorité (30 voix pour – 4 abstentions : MM. LEFEVRE, LAADAM, THEVENIN, et Mme GILLE).

Le Maire de la Ville d'Ep<sup>ernay</sup> certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3383**

#### **3h-COMMISSION MUNICIPALE D'ETUDE ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE REPLACEMENT D'UN ELU**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-22,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu la demande d'Ismaël LAUTOA de ne plus être membre de la commission Animation et Attractivité de la Ville,

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement,

Considérant la candidature de M. Jean-Michel LLORCA,

DECIDE à l'unanimité de faire application du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT qui permet de déroger à la règle du vote à bulletin secret quand cette modalité de désignation n'est pas expressément prévue par un texte,

VOTE à main levée,

DESIGNE :

- M. Jean-Michel LLORCA, membre de la commission Animation et Attractivité de la Ville avec 32 voix.

Adopté à la majorité (32 voix pour – 2 Abstentions : M. THEVENIN, Mme GILLE)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3384**

#### **3i-ASSOCIATION « LA CHAMPAGNE CONGRES EXPOS »ADHESION DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets de statuts de l'association,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 5 décembre 2011,

Considérant la volonté des Communes de Châlons-en-Champagne, Reims et Epernay de développer une action volontariste et cohérente en vue de valoriser les quatre équipements de congrès, spectacles et salons professionnels du département.

Considérant l'intérêt pour la Ville d'adhérer à cette association en en qualité de membre fondateur,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la collectivité au Conseil d'Administration de l'association,

ADHERE, en qualité de membre fondateur à l'association « la Champagne Congrès Expos »

APPROUVE les statuts ci-annexés,

DECIDE, à l'unanimité, de faire application du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet de ne pas procéder aux nominations à bulletin secret.

PROCEDE à la désignation de ses représentants :

Sont candidats :

En qualité de titulaires

- Franck LEROY
- Benoît MOÏTTIE

En qualité de suppléants :

- Candie LHEUREUX
- Jacques FROMM

Sont proclamés élus :

En qualité de titulaires

- Franck LEROY
- Benoît MOÏTTIE

En qualité de suppléants :

- Candie LHEUREUX
- Jacques FROMM

Par 29 voix.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3385**

#### **3j-DECISION MODIFICATIVE N° 5 –EXERCICE 2011**

##### **RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2011 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

#### **BUDGET VILLE**

**Annulation titres sur exercices antérieurs (régularisation charge AFPAM) –  
Ajustement des crédits provisions (délibérations du mois de septembre et octobre) –  
Intégration des frais d'études- Refinancement d'un emprunt.**

- + 6 000,00 euros du **chapitre 67** compte **D** FIEXCEPT/01/673/FINA (titres annulés sur exercices antérieurs)
- + 18 540,00 euros du **chapitre 68** compte **D** DAJ504/01/6815/FINA (dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant)
- + 14 710,00 euros du **chapitre 78** compte **R** DAJ504/01/7815/FINA (reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant)
- + 8 990,00 euros du **chapitre 76** compte **R** FIACTIFSFI/01/761/FINA (produits de participations)
- - 910,00 euros du **chapitre 66** compte **D** FIDETTE/01/66111/FINA (intérêts réglés à l'échéance)
- + 10 900,00 euros du **chapitre 65** compte **D** SDS725/40/6574/SPOR (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés)
- + 10 900,00 euros du **chapitre 75** compte **R** SDS725/40/752 /SPOR (revenus des immeubles)
- + 173 700,00 euros du **chapitre 041** compte **R** FIORDRES/01/2031/FINA (frais d'études)
- + 82 970,00 euros du **chapitre 041** compte **D** FIORDRES/01/21318/FINA (constructions autres bâtiments publics)

- + 24 015,00 euros du **chapitre 041** compte **D** FIORDRES/01/2152/FINA (installations de voirie)
- +17 700,00 euros du **chapitre 041** compte **D** FIORDRES/01/2158/FINA (autres installations, matériel et outillage techniques)
- + 13 285,00 euros du **chapitre 041** compte **D** FIORDRES/01/2188/ FINA (autres immobilisations corporelles)
- + 29 880,00 euros du **chapitre 041** compte **D** FIORDRES/01/2313/FINA (constructions)
- + 5 850,00 euros du **chapitre 041** compte **D** FIORDRES/01/2315/FINA (installations, matériel et outillages techniques)
- + 70,00 euros du **chapitre 014** compte **D** 2CH240/255/70389/JURI (versements sur redevance de ski de fond)
- +448 000,00 euros du **chapitre 16** compte **D** FIDETTE/020/166/FINA (refinancement de dette)
- + 448 000,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/166/FINA (refinancement de dette)
- + 148 300,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/1641/FINA (emprunts en euro)
- +148 300,00 euros du **chapitre 66** compte **D** FIDETTE/01/666/FINA (pertes de change)
- - 148 300,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)
- - 148 300,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
- + 10 300,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7EV706/814/2152/CSMU (voirie)
- - 10 300,00 euros du **chapitre 204** compte **D** DCG503/020/2042/CGES (subventions d'équipement aux personnes de droit privé)

### **BUDGET CAMPING**

**Economie sur travaux sécurisation du camping. Ajustement des crédits rémunérations. Réduction de la subvention d'équipement.**

- + 3 500,00 euros du **chapitre 012** compte **D** SLO714/95/64111/PAIE (rémunération principale)
- + 2 100,00 euros du **chapitre 013** compte **R** SLO714/95/6419/PAIE (remboursements sur rémunérations du personnel)
- + 1 900,00 euros du **chapitre 70** compte **R** SLO714/95/70362/SPOR (redevances et droits des services à caractère de loisirs)
- - 500,00 euros du **chapitre 75** compte **R** SLO714/95/758/SPOR (produits divers de gestion courante)
- - 9 800,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SLO714/95/2128/BATI (autres agencements et aménagements de terrains)
- - 9 800,00 euros du **chapitre 13** compte **R** FISUBBUD/95/13148/FINA (subventions d'équipements transférables autres communes)

### **BUDGET CUISINE**

## **Admissions en non-valeur sur années antérieures. ( délibérations du mois de novembre 2011)**

- - 12 410,00 euros du **chapitre 012** compte **D** 2CC232/251/6411/PAIE (salaires, appointements, commissions de base)
- + 13 600,00 euros du **chapitre 65** compte **D** FIEXCEPT/01/654/FINA (pertes sur créances irrécouvrables)
- + 1 190,00 euros du **chapitre 013** compte **R** 2CC232/251/6419/PAIE (remboursements sur rémunérations du personnel)

### **BUDGET PARKING**

#### **Crédits complémentaires pour travaux de déplacement des caisses électroniques suite aux travaux place des Arcades.**

- - 700,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7PK750/821/62871/FINA (remboursement de frais à la collectivité de rattachement)
- - 515,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7PK751/821/2158/CSMU (autres installations, matériel et outillage techniques)
- + 1 215,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7PK754/821/21318/PMUN (constructions autres bâtiments publics)
- + 700,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)
- + 700,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3386**

#### **3k-CREATIONS ET SUPPRESSIONS MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée susvisée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 5 décembre 2011,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 16 septembre 2011,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste de chargé d'étude pour le label « ville d'art et d'histoire » à temps complet afin de préparer le dossier de candidature,

Considérant la nécessité de créer un poste de Directeur du service archives-documentation à temps complet pour remplacer un agent qui va faire valoir ses droits à retraite,

Considérant la nécessité de créer un poste d'animateur enfance jeunesse à temps complet au sein du centre social et culturel « la Maison Pour Tous » afin de faire face à la réorganisation des centres sociaux municipaux,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte la réforme statutaire des catégories B et plus particulièrement la création du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Considérant la nécessité de supprimer certains postes qui ne sont plus nécessaires à la structure,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1er.- DECIDE la création d'un poste de chargé d'étude label « ville d'art et d'histoire » à temps complet, de l'ouvrir par voie contractuelle en raison du caractère ponctuel de la mission et de la spécificité des fonctions et de le rémunérer sur la base de l'indice brut 306 à 544 du grade de rédacteur.

Article 2.- DECIDE la création d'un poste de Directeur des archives et de la documentation à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie A du grade d'attaché de conservation ou d'un grade équivalent des autres fonctions publiques, ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, titulaire d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe d'attaché de conservation, rémunéré sur la base de l'indice brut 379 à 801 du même grade.

Article 3.- DECIDE la création un poste d'adjoint d'animation de 2° classe à temps complet.

Article 4. DECIDE la prise en compte dans le tableau des effectifs de la création des cadres d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Article 5.- DECIDE la suppression les postes suivants :

<b>POSTES SUPPRIMES</b>	<b>NOMBRE</b>
Attaché	1
Rédacteur	4
Agent de maîtrise principal	1
Adjoint technique principal de 2° classe	1
Adjoint technique de 1° classe	3
Agent principal spécialisé des écoles maternelles de 2° classe	2
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1° classe	4
Agent social de 1° classe	2
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>

Article 6.- AUTORISE le Maire à signer les contrats de recrutement et les avenants éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires,

Article 7- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Administrative

*Cadre d'emploi : Attachés*

Grade : Attaché

Ancien effectif : 26

Nouvel effectif : 25

*Cadre d'emploi : Rédacteurs*

Grade : Rédacteur

Ancien effectif : 29

Nouvel effectif : 25

Filière : Technique

*Cadre d'emploi : Agents de maîtrise*

Grade : Agent de maîtrise principal

Ancien effectif : 27

Nouvel effectif : 26

*Cadre d'emploi : Adjointes techniques*

Grade : Adjoint technique principal de 2<sup>o</sup> classe

Ancien effectif : 24

Nouvel effectif : 23

Grade : Adjoint technique 1<sup>o</sup> classe

Ancien effectif : 30

Nouvel effectif : 27

Filière : Animation

*Cadre d'emploi : Adjointes d'animation*

Grade : Adjoint d'animation de 2<sup>o</sup> classe

Ancien effectif : 8

Nouvel effectif : 9

Filière : Culturelle

*Cadre d'emploi : Attaché de conservation*

Grade : Attaché de conservation

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

*Cadre d'emploi : Assistants de conservation*

Grade : Assistant de conservation principal de 1<sup>o</sup> classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Grade : Assistant de conservation principal de 2<sup>o</sup> classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Grade : Assistant de conservation



Ancien effectif : 0  
Nouvel effectif : 3

Filière : Sociale

*Cadre d'emploi : Agents spécialisés des écoles maternelles*

Grade : Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2° classe

Ancien effectif : 13

Nouvel effectif : 11

Grade : Agent spécialisé des écoles maternelles de 1° classe

Ancien effectif : 23

Nouvel effectif : 19

*Cadre d'emploi : Agents sociaux*

Grade : Agent social de 1° classe

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 1

Article 10.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3387**

#### **311-RECRUTEMENT DE LA DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la délibération n° 2005-2825, en date du 12 décembre 2005, créant un poste de Directrice des Ressources Humaines,

Vu le contrat n° 64, en date du 22 décembre 2005, portant recrutement de la Directrice des Ressources Humaines, pour une durée de 3 ans, à compter du 3 janvier 2006,

Vu la délibération n° 2008-651, en date du 15 décembre 2008, portant renouvellement du contrat,

Vu le renouvellement par contrat n° 20 en date du 24 décembre 2008, pour une durée de 3 ans à compter 3 janvier 2009,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 5 décembre 2011,

Considérant que le contrat arrive à échéance le 2 janvier 2012,

Considérant la nécessité de recruter une Directrice des Ressources Humaines,

Considérant qu'au terme d'un appel à candidatures aucun agent titulaire remplissant les conditions requises pour occuper ces fonctions ne s'est porté candidat,

Considérant qu'il convient de reconduire la même collaboratrice et de pourvoir ce poste sous forme de contrat à durée indéterminée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1<sup>er</sup>.- AUTORISE le Maire à recruter, à compter du 3 janvier 2012, la Directrice des Ressources Humaines, en contrat à durée indéterminée, sur la base du grade d'attaché.

Article 2.- DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 12 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3388**

#### **3L2- RECRUTEMENTS DE LA RESPONSABLE DE LA GESTION DU PATRIMOINE FONCIER ET IMMOBILIER EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la délibération n° 2005-2764, en date du 21 novembre 2005, créant un poste de Responsable de la gestion du patrimoine foncier et immobilier,

Vu le contrat n° 7, en date du 20 février 2006, portant recrutement de la Responsable de la Gestion du Patrimoine Foncier et Immobilier, pour une durée de 3 ans, à compter du 15 février 2006,

Vu la délibération n° 2008-652, en date du 15 décembre 2008, portant renouvellement du contrat,

Vu le renouvellement par contrat n° 1 en date du 2 février 2009, pour une durée de 3 ans à compter 15 février 2009,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 5 décembre 2011,

Considérant que le contrat arrive à échéance le 14 février 2012,

Considérant la nécessité de recruter une Responsable de la Gestion du Patrimoine Foncier et Immobilier,

Considérant qu'au terme d'un appel à candidatures aucun agent titulaire remplissant les conditions requises pour occuper ces fonctions ne s'est porté candidat,

Considérant qu'il convient de reconduire la même collaboratrice et de pourvoir ce poste sous forme de contrat à durée indéterminée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1<sup>er</sup>.- AUTORISE le Maire à recruter, à compter du 15 février 2012, la Responsable de la Gestion du Patrimoine Foncier et Immobilier, en contrat à durée indéterminée, sur la base du grade d'attaché.

Article 2.- DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 12 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3389**

#### **313-RECRUTEMENT D'UN MEDIATEUR FAMILLE SOUS LA FORME D'UN CONTRAT ADULTE-RELAIS**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2002-374 du 20 mars 2002 portant application de l'article L.12-10-1 susvisé, modifié par le décret n° 2006-1788 du 27 décembre 2006,

Vu la circulaire DIV/DPT/IEDE/2000/231 du 26 avril 2000 relative à la mise en œuvre du dispositif des adultes-relais dans le cadre de la politique de la ville,

Vu la circulaire DIV/DPT-IEDE/2002.283 du 3 mai 2002 relative à la mise en œuvre du programme adultes-relais,

Vu la Circulaire DIV du 16 janvier 2006 relative au développement du dispositif adultes-relais,

Vu la circulaire DIV du 31 mars 2006 relative au dispositif adultes-relais médiateur de ville,

Vu la circulaire DIV du 18 décembre 2006 relative à la gestion du dispositif adultes-relais médiateur de ville,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 5 décembre 2011,

Considérant qu'il est nécessaire d'aider les publics en difficulté à retrouver un emploi,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1<sup>er</sup>.- DECIDE la création d'un emploi de médiateur famille pour le Centre Social la Maison pour Tous, à temps complet, rémunéré sur la base du SMIC, sous la forme d'un contrat adulte-relais en contrat à durée déterminée, d'un an,

Article 2.- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Etat, et tous documents s'y rapportant,

Article 3.- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 12 et les recettes au compte 74718 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaients présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAU, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaients excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### Délibération n° 11-3390

#### **4a-CLASSE DE NEIGE ANNEE 2011-2012 - PROGRAMMATION**

#### **RAPPORTEUR : Annie LOYAU**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales Education du 5 décembre 2011,

Considérant que la Ville, en coordination avec l'Inspection de l'Education Nationale, propose aux enseignants volontaires de partir en classes de neige avec leurs élèves,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la programmation de 2 classes de neige

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6574.64.2EC233 du budget,

DIT que la recette sera imputée résultant des participations familiales sur le compte 7066 EC 233 ENSE.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3391**

#### **4b-CLASSE ECO-CITOYENNES ANNEE SCOLAIRE 2011-2012 VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

**RAPPORTEUR : Annie LOYAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales Education du 5 décembre 2011,

Considérant que la Ville, en coordination avec l'Inspection de l'Education Nationale, souhaite accorder aux enseignants volontaires une aide financière au projet déposé dans le cadre d'une démarche au Développement Durable,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le principe du versement d'une subvention aux écoles ayant déposé un projet validé, selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessous,

<b>VILLE</b>		
Subvention – indemnités kilométriques matériel/intervenants		
<b>SORTIES AVEC NUITEES DANS LA REGION</b>		
13€/jour/élève	/	100€matériel 100€intervenants/classe
<b>SORTIE SANS NUITEE DANS UN PERIMETRE DE 200 KM</b>		
Forfait de 350€classe	3€/km pour un trajet de 50 à 200 km	idem
<b>SORTIE AVEC NUITEES HORS REGION</b>		
13€/jour/élève	3€/km pour un trajet < à 350km	idem

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574/20/2ED201/EDUC/DD ECOLES du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3392**

#### **5a-VALIDATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU MUSEE D'EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.1421-3 à 6,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville, du 29 novembre 2011,

Considérant la nécessité de rédiger un Projet Scientifique et Culturel en préalable au projet de futur musée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du Projet Scientifique et Culturel du Musée d'Epernay

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3393**

#### **5b-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION DES REPRESENTATIONS THEATRALES « L'OR NOIR » ET « LE CAS JEKYLL »**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 29 novembre 2011,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent, deux représentations théâtrales, l'une le mardi 24 janvier 2012 à 20 h 30, intitulée « **L'Or Noir** », interprétée par Arthur H et le musicien Nicolas Repac, l'autre le mardi 14 février 2012 à 20 h 30, intitulée « **Le cas Jekyll** » interprétée par le comédien Denis Podalydès, Sociétaire de la Comédie Française ;

Considérant l'intérêt communal de ces manifestations qui favorisent le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subventions au Salmanazar, d'un montant maximal de 8 000 €, pour chacune de ces représentations théâtrales intitulée « L'Or Noir » et « Le cas Jekyll »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267 EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3394**

#### **5c-OPERATION URBAINE D'HYPER CENTRE – CONVENTION ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ETAT**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention multipartenariale de l'Opération Urbaine d'Hyper-centre conclue le 3 novembre 2010,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville en date du 29 novembre 2011,

Considérant la nécessité de formaliser au sein d'une convention les relations financières entre l'Etat et la Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention, ci-annexée, et tout document afférent à celle-ci.

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 1311-7EV706-PL-ARCADES, 1311-VDE902-OUHCFACADE / OUHCMODERN / OUHCSECUR / STLAURENT, 74718-VDE902-OUHCCAMPDV / OUHCANIM / OUHCCOMM / OUHCGUIDE / OUHCLABDD / OUHCPIAF / OUHCPOSTE / OUHCTOURIS du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3395**

#### **5d-OPERATION URBAINE D'HYPER-CENTRE AIDE A OCTROYER AUX COMMERCANTS ET ARTISANS DANS LE CADRE DE L'OPERATION URBAINE D'HYPER-CENTRE**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°09-028 en date du 27 septembre 2010, relative à la convention multipartenariale de l'Opération Urbaine Hyper-centre,

Vu la convention conclue le 3 novembre 2010,

Vu l'avis de la commission Animation et attractivité de la Ville du 29 novembre 2011,

Considérant la nécessité de revaloriser l'image physique des commerces d'hyper-centre,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contenu de l'aide communale à octroyer aux commerçants et artisans dans le cadre de l'Opération Urbaine d'Hyper-centre,

APPROUVE le cahier des charges ci-annexé,

AUTORISE la Ville d'Epernay à verser aux bénéficiaires de l'aide, outre sa participation financière, les participations de l'Etat au titre du FISAC. Ces participations de l'Etat seront versées à la Ville au vu des justificatifs de réalisation des opérations afférentes.



DIT que le paiement, par le Trésorier d'Epernay, de l'aide communale créée dans la cadre de l'Opération Urbaine d'Hyper Centre, s'effectuera après avis favorable du Comité de Pilotage.

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes 2042 VDE902 DECO OUHCFACADE, ou 2042 VDE902 DECO OUHCMODERN, ou 2042 VDE902 DECO OUHCSECUR du budget.

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 1311 VDE902 DECO OUHCFACADE, 1311 VDE902 DECO OUHCMODERN, ou 1311 VDE902 DECO OUHCSECUR du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3396**

#### **5e-CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA VILLE DE FADA N'GOURMA**

**RAPPORTEUR : Geneviève LAMOTTE**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 05-2818 du 12 décembre 2005, portant attribution d'une aide financière au titre de la Coopération décentralisée,

Vu la délibération 11-2550 du 17 janvier 2011, portant attribution du fond de Coopération pour Fada N'Gourma,

Vu la délibération 11-2850 du 16 mai 2011, relative à la convention Cadre entre Cités Unies France et les villes françaises pour le programme d'approvisionnement en eau potable et assainissement de neuf villes du Burkina Faso,

Considérant l'opportunité de contractualiser avec la Ville de Fada N'Gourma pour l'affectation du fonds de coopération communal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer une convention bilatérale de coopération décentralisée avec la Ville de Fada N'Gourma pour les années 2011 - 2012 - 2013,

DECIDE d'affecter pour l'année 2011 une somme de 10 000 € au fonds communal de développement, dont l'affectation sera un des objets de la dite convention,

DIT que les dépenses et recettes afférentes seront engagées sur les comptes du budget principal de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3397**

#### **6a-INTERVENTION SUR VOIRIES NEUVES**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'afin de préserver le patrimoine routier reconstruit à Epernay, il convient d'interdire les travaux programmables sur le domaine public, pendant une durée de 5 ans, à compter de la réfection des voies publiques,

CONSIDERANT toutefois que les travaux non programmables, les travaux urgents et les interventions nécessaires pour des raisons de sécurité pourront être autorisés au cas par cas,

CONSIDERANT la réfection totale des chaussées en 2009, 2010 et 2011

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'interdire les travaux programmables sur le domaine public, pendant une durée de 5 ans, à compter de la réception de chantier sur les rues et chemins suivants :

#### **Réceptionnées en 2009**

Avenue de Champagne (section place de la République – giratoire place de Champagne)

Rue Thiercelin (section : Irène Joliot Curie – Semonts)

Rue Charuel

Boucle quai de l'île Belon

Rue de Champrot (section : Gouttes d'Or – Jancelins)

Chemin des Forges

Rue des Futies

### **Réceptionnées en 2010**

Rue des Côtelles

Rue des Fosses

Rue des Huguenots (section : Maurice Cervaux - Jancelins)

Rue du Limousin

Rue de la Fraternité

Rue de Savoie

Rue de Belle Noue

Chemin de Corbet

Chemin de la Croisette

Rue Brahms

### **Réceptionnées en 2011**

Rue de Champrot (section Jancelins - Closets)

Rue des Tanneurs

Rue du Général Sarrail (section Vignolles - Léger Bertin)

Rue de la Guyane

Rue de la Liberté

Rue Croix de Bussy (section : rue des Jancelins - avenue Franche Comté)

Rue des Vignolles (section rue du Général Sarrail - rue des gouttes d'Or)

Chemin de la Barbière aux Bosses (section : rue de la Barbière - Chemin des crépons)

Rue des Sièges

Rue Jean-Sébastien Bach (section Brahms - fin de la rue).

AUTORISE au cas par cas les travaux non programmables, les travaux urgents et les interventions nécessaires pour des raisons de sécurité,

AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécutoire de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3398**

#### **6b-PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX 2012**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 2 décembre 2011,

CONSIDERANT que l'intervention menée cette année par ERDF sur le réseau basse tension, rue des Gouttes d'Or, rue Haie Leleu et Chemin des Gouttes d'Or nécessite l'effacement conjoint des réseaux aériens France Télécom et Eclairage public.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'effacement des réseaux aériens pour les rues suivantes :

Rue Haie Leleu (section rue des Jancelins/Rue des Gouttes d'Or).

Rue des Gouttes d'Or (section rue Lafage/fin de l'impasse)

Chemin des Gouttes d'Or (section rue des Gouttes d'Or/Chemin de Platet).

DECIDE de réaliser les travaux de génie civil nécessaires à l'effacement des réseaux France Télécom et Eclairage public,

DECIDE que la maîtrise d'œuvre des travaux France Télécom (hors câblage) et éclairage public appartient à la Ville,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec France Télécom,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 2152 822 7 EV 706 CSMU du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3399**

#### **6c-APPROBATION DU RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2011**

##### **RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 2 décembre 2011,

Considérant que la Ville d'Epernay a réalisé en août 2011 le bilan à mi-parcours de son Agenda 21,

Considérant que la Ville d'Epernay souhaite réaliser volontairement, conformément au décret de juin 2011, un rapport sur sa situation en matière de Développement durable,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,



Article 1 : APPROUVE le rapport Développement durable 2011 ci-joint.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3400**

#### **6d1-CIMETIERE NORD RETROCESSION DE CONCESSION PICOU-MONMIGNOT**

##### **RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 2011 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession n° 11-2769, en date du 6 avril 2011, accordant à Madame Yolande PICOU née MONMIGNOT, une concession d'une durée de 15 ans au cimetière Nord,

Vu l'arrêté municipal, en date du 26 janvier 2010, portant règlement intérieur des cimetières,

Vu l'arrêté municipal, en date du 4 août 2010, modifiant l'article 7B du règlement intérieur des cimetières,

Vu l'arrêté municipal, en date du 19 avril 2011, complétant l'article 49 du règlement intérieur des cimetières par l'article 49bis,

Vu la demande présentée le 22 novembre 2011 par Madame PICOU Yolande née MONMIGNOT, tendant à obtenir la rétrocession de sa concession de 15 ans au cimetière nord, citée ci-dessus,

Considérant que la Concessionnaire n'a plus l'utilité de cette concession,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Madame PICOU Yolande née MONMIGNOT, la rétrocession de sa concession d'une durée de 15 ans, quittant la région définitivement,

DECIDE de rembourser le montant de cette concession de 15 ans, acquise au tarif 2011, déduction faite de la période de jouissance de 8 mois, soit la somme de 112, 28 €,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3401**

#### **6d2-CIMETIERE NORD RETROCESSION DE CONCESSION BOOS COLSON**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 2004 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession n° 04-2177, en date du 9 décembre 2004, accordant à Madame Nicole COLSON et Monsieur Lucien BOOS, une concession d'une durée de 50 ans au cimetière Nord,

Vu l'arrêté municipal, en date du 26 janvier 2010, portant règlement intérieur des cimetières,

Vu l'arrêté municipal, en date du 4 août 2010, modifiant l'article 7B du règlement intérieur des cimetières,

Vu l'arrêté municipal, en date du 19 avril 2011, complétant l'article 49 du règlement intérieur des cimetières par l'article 49bis,

Vu la demande présentée le 25 novembre 2011 par Madame Nicole COLSON et Monsieur Lucien BOOS, tendant à obtenir la rétrocession de sa concession de 50 ans au cimetière nord, citée ci-dessus,

Considérant que les Concessionnaires n'ont plus l'utilité de cette concession,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Madame Nicole COLSON et Monsieur Lucien BOOS la rétrocession de leur concession d'une durée de 50 ans, ayant fait l'acquisition de même durée auprès de celle de leurs parents,

DECIDE de rembourser le montant de cette concession de 50 ans, acquise au tarif 2004, déduction faite de la période de jouissance de 84 mois, soit la somme de 387 €,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3402**

#### **6<sup>e</sup>1-AMENAGEMENT URBAIN – RAVALEMENT DE FACADES POURSUITE DE LA QUATRIEME CAMPAGNE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu l'article L 212.1.29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat, notamment les articles L132-1, L132-2, L132-3, L132-4 et L132-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2003 relatif à l'inscription de la Ville d'Epernay sur la liste des communes dans lesquelles est applicable l'obligation de ravalement des façades au moins une fois tous les dix ans, sur injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale,

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 novembre 2007 instituant la quatrième campagne de ravalement de façades,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 janvier 2010, prolongeant une première fois la quatrième campagne de ravalement de façades,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de poursuivre la quatrième campagne de ravalement de façades jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014,

APPROUVE les critères et le mode d'attribution de l'aide municipale ci-dessous précisés :

diminution de l'aide financière de 15 % à 10 % du coût des travaux subventionnables plafonné à 4 573, 47 € ;

limitation des majorations de 25 % à 20 % du coût des travaux subventionnables plafonné à 6 860, 20 €.

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3402bis**

#### **6<sup>e</sup>2-MODIFICATION DES DELAIS DE LA 5<sup>ème</sup> CAMPAGNE**

#### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu l'article L 212.1.29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat, notamment les articles L132-1, L132-2, L132-3, L132-4 et L132-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2003 relatif à l'inscription de la Ville d'Epernay sur la liste des communes dans lesquelles est applicable l'obligation de ravalement des façades au moins une fois tous les dix ans, sur injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale,

Vu la délibération du 17 janvier 2011 instituant la cinquième campagne de ravalement de façades du 31 janvier 2011 au 31 janvier 2013,

Considérant que la campagne de communication n'a été mise en place en 2011 pour la cinquième campagne,

Considérant que la campagne de communication pour la cinquième campagne se déroulera en janvier 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les délais de la cinquième campagne de ravalement de façades dans les conditions suivantes :

- le lancement de la cinquième campagne se déroulera jusqu'au 31 janvier 2014.



CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3403**

#### **7-COMPTÉ RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L 2122-22)**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

##### **LE CONSEIL,**

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Les 8, et 29 novembre 2011, de confier à Maître NOURDIN, avocat à Reims et désigné par la SMACL, de défendre en justice les intérêts de la commune dans le contentieux l'opposant à M. DOS REIS ESTEVES et le contentieux SPARNADIS/HENRY

2°) Le 9 novembre 2011, le refinancement d'un emprunt auprès de dexia : capital restant dû 771 727,55 euros, durée résiduelle : 5 ans, taux d'intérêt fixe : 0,60 %.

3°) Le 16 novembre 2011, dans le cadre de la manifestation intitulée « Habits de Lumière » de confier à l'association « La Muze Dynamo » deux représentations du spectacle musical intitulé « Les Muzes Dynamo », le 10 décembre 2011 à partir de 19 H 15 (2 fois 40 minutes), et le 11 décembre 2011 à partir de 18 H 30 (2 fois 40 minutes), dans l'Avenue de Champagne, et ce, moyennant la somme de 20 000 € T.T.C.

4°) Le 16 novembre 2011, de désaffecter des propriétés communales 986 ouvrages dont l'état de vétusté nécessite la mise au pylon.

5°) Le 17 novembre 2011, dans le cadre de la manifestation intitulée « Les Escales Africaines » de confier à l'association « Epernay-Jumelages », l'organisation d'une intervention de la jeune volontaire Pauline DUCREUX, pendant la durée des Escales Africaines, soit du 24 au 26 novembre 2011, et ce, moyennant la somme de 150 €.

6°) Le 17 novembre 2011, dans le cadre des activités périscolaires le soir pour la période du 3 octobre 2011 au 3 juillet 2012, portant sur l'organisation :

-d'un atelier vidéo, Télé Centre Bernon mettra à disposition une personne qualifiée les jours d'ateliers sportifs et culturels, de 16 H 30 à 17 H 45, et ce, à titre gracieux.

-d'un atelier arts plastiques, l'association AXES mettra à disposition une personne qualifiée pour encadrer l'activité Arts Plastiques, les jours d'ateliers sportifs et culturels, de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 30, 00 € la séance.

-d'un atelier Badminton, le club Epernay BADMINTON mettra à disposition une personne qualifiée les jours d'ateliers sportifs et culturels, de 16 H 30 à 18 H 00, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € de l'heure pour un animateur non diplômé.

-d'un atelier basket, l'Amicale Basket Sparnacienne mettra à disposition une personne qualifiée les jours d'ateliers sportifs et culturels, de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € de l'heure pour un animateur non diplômé.

-d'un atelier gymnastique, le club Epernay GRS mettra à disposition une personne diplômée ou non pour encadrer l'activité Gymnastique, les jours d'ateliers sportifs et culturels, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € de l'heure pour l'animateur non diplômé.

-d'un atelier volley, le Racing Club Epernay Volley-Ball mettra à disposition des personnes diplômées ou non pour encadrer l'activité Volley, les jours d'ateliers sportifs et culturels, de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 e de l'heure pour l'animateur non diplômé.

-d'un atelier escrime, le Cercle d'Escrime mettra à disposition une personne diplômée pour encadrer l'activité Escrime, les jours d'ateliers sportifs et culturels, de 16 H 40 à 17 H 40, à raison de 22,87 € de l'heure pour un animateur diplômé et 14,96 € pour un animateur non diplômé.

-d'un atelier football, le Racing Club Epernay Champagne mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité football, les jours d'ateliers sportifs et culturels de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 e pour un animateur non diplômé.

-d'un atelier athlétisme, le Racing Club Epernay Athlétisme mettra à disposition une personne diplômée pour encadrer l'activité Athlétisme, les jours d'ateliers sportifs et culturels, de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € de l'heure pour un animateur non diplômé.

7°) Le 17 novembre 2011, de conclure un marché pour la réalisation d'une étude d'impact et d'un dossier Loi sur l'Eau pour l'éco-quartier Terres Rouges-Beausoleil avec le bureau d'études JACQUEL&CHATILLON, et ce, moyennant la somme de 12 318,80 € T.T.C.

8°) Le 22 novembre 2011, de céder à M. ROIZOT, le véhicule de marque Renault Twingo immatriculé 2892 ZS 51, issue d'une vente aux enchères, et ce, moyennant la somme de 1 404 €.

9°) Le 22 novembre 2011, d'accepter l'indemnisation d'un montant de 2 130,25 € correspondant à la remise en état du signal sonore et lumineux, sis rue Godart-Roger endommagé le 22 mai 2011, suite à un accident de la circulation.

10°) Le 22 novembre 2011, de conclure un marché pour la mise en place d'un système de sonorisation pour la salle du Conseil Municipal avec la société I.E.C, et ce, moyennant la somme de 25 525,32 € T.T.C.

11°) Le 22 novembre 2011, de conclure un marché pour la réfection du chauffage ainsi que la création d'un éclairage de secours et d'une alarme incendie à l'église Notre-Dame avec les entreprises suivantes :

- lot n°2 : « chauffage de l'église » - S.N.T.B.I – et ce, moyennant la somme de 97 481,18 € T.T.C.
- lot n°3 : « chauffage salle statuaire et sacristie » - E.I. Jérôme MORLET - et ce, moyennant la somme de 23 536,08 € T.T.C.
- lot n°4 : « création éclairage de secours et alarme incendie » - IDEX ENERGIES – et ce, moyennant la somme de 6 312,49 € T.T.C.

12°) Le 22 novembre 2011, de conclure un marché pour l'étude de définition des espaces publics du futur éco-quartier Beausoleil avec le groupement :

- DSM agence de paysages, agence URBANITES, OCTOBRE Environnement, SOGETI INGENIERIE, et ce, moyennant la somme de 87 367,80 € T.T.C.

13°) Le 23 novembre 2011, de conclure un marché pour la mise en œuvre de missions de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé et de coordination système de sécurité incendie avec les entreprises suivantes :

-lot n°1 : -Mission de contrôle technique – construction d'une Maison de Vie Associative- SOCOTEC, moyennant la somme de 25 355,20 € T.T.C.

-lot n°2 : -Mission de coordination S.P.S – construction d'une Maison de Vie Associative- QUALICONSULT S.A.S, moyennant la somme de 5 023,23 € T.T.C.

-lot n°3 : -Mission de coordination SSI – construction d'une Maison de Vie Associative- DEKRA SYSTEMES, moyennant la somme de 3 348,80 € T.T.C.

-lot n°4 : -Mission de contrôle technique- réhabilitation bâtiment Paul-Bert- BUREAU VERITAS, moyennant la somme de 7 624,50 € T.T.C.

-lot n°5 : -Mission de coordination S.P.S- réhabilitation du bâtiment Paul-Bert- APAVE PARISIENNE, moyennant la somme de 3 444,48 € T.T.C.

-lot n°6 : -Mission de contrôle technique- requalification parking des Arcades- QUALICONSULT S.A.S, moyennant la somme de 10 764,00 € T.T.C.

-lot n°7 : -Mission de coordination S.P.S-requalification parking des Arcades- APAVE PARISIENNE, moyennant la somme de 3 444,48 € T.T.C.

-lot n°8 : -Mission de coordination SSI –requalification parking des Arcades- QUALICONSULT SECURITE, moyennant la somme de 2 392,00 € T.T.C.

14°) Le 23 novembre 2011, de mettre à disposition de la Ville d'Äy, une voiture électrique du 2 décembre 2011 à 16 H 30 au 5 décembre 2011 à 8 H 00 et trois vélos à assistance électrique du 2 décembre 2011 à 16 H 30 au 5 décembre 2011 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

15°) Le 25 novembre 2011, dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine, de souscrire auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations les emprunts suivants :

-186 327 € ; 146 127 € ; 282 472 € ; 1 515 460 € ; 536 472 € pour une durée chacun de 15 ans, au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0, 60 %.

16°) Le 28 novembre 2011, d'organiser deux animations sur le thème « le raisin » avec l'Association l'Univers du Goût, le 18 janvier 2012 à 15 H 00, à la médiathèque Daniel-Rondeau, et le 25 janvier 2012 à 15 H 00, à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 300 € T.T.C.

17°) Le 28 novembre 2011, de confier à la compagnie « LA TETE DE MULE », le spectacle de Noël « Grégoire Kerdruc et le livre enchanté », à 10 H 30 et « Fleur a disparu » à 14 H 30,

le 14 décembre 2011 à la salle polyvalente Odile KOPP, et ce, moyennant la somme de 1400,00€.

18°) Le 28 novembre 2011, d'organiser une démonstration d'accordage de piano avec Joël PERON l'accordeur le 11 février 2012 à 13 H 30 à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 250 € T.T.C.

19°) Le 28 novembre 2011, d'organiser un concert avec le pianiste YUMEKO DARAS-MOCHIZUKI le 11 février 2012 à 16 H 00 à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 400 € T.T.C.

20°) Le 30 novembre 2011, d'organiser deux lectures à voix haute avec l'association La Voie des Livres à la médiathèque le 11 janvier 2012 à 14 H 30 et le 14 avril 2012 à 15 H 00, et ce, moyennant la somme de 1300 € T.T.C.

21°) Les 15, 16, 18, 29, et 30 novembre 2011 de mettre :

-les locaux sis, 16, rue de Verdun, à la disposition du Secours Populaire Français, du 1<sup>er</sup> décembre 2011 pour une période d'un an. Elle se renouvellera annuellement par reconduction expresse, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 30 novembre 2014, et ce, à titre gracieux.

-le gymnase Côte Legris, à disposition des associations sparnaciennes hors temps scolaire, dans le respect du planning établi annuellement par la direction des sports de la Ville, et ce, moyennant la somme de 14,50 € par heure d'occupation.

-la cour de l'école élémentaire Chaude Ruelle à la disposition de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, afin d'organiser une permanence pour le réapprovisionnement des sacs de tri, le 28 mars 2012 de 8 H 15 à 13 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

-les locaux de la Maternelle LOUISE DE SAVOIE, à la disposition de Mme la directrice afin d'organiser un marché de Noël, le 13 décembre 2011 de 18 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle 006 de la Maison des Associations, à la disposition de l'Association française du GOUGEROT Sjögren et des syndromes secs, tous les 1<sup>er</sup> mercredis du mois de 14 H 00 à 16 H 00, à compter du 15 novembre 2011 jusqu'au 30 juin 2012, et ce, moyennant le droit d'adhésion annuel.

-la salle de danse du 4<sup>ème</sup> étage, côté rue, de la Maison des Associations, à la disposition de l'association POP CULTURE, tous les mardis et jeudis de 17 H 30 à 21 H 30, à partir du 15 novembre 2011 jusqu'au 30 juin 2012, et ce, moyennant le droit d'adhésion annuel.

- la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-l'association « Les Papillons Blancs » le vendredi 2 décembre 2011 de 9 H 00 à 12H 30, et ce, à titre gracieux.

-Melle LAFITTE, à compter du 2 décembre 17 H 00 au 5 décembre 2011 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 €.

- la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-Mme NOLLEAU représentant La Confédération Nationale du Logement, le mardi 6 décembre 2011 de 17 H 30 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'Association l'Eglise Réformée, le dimanche 20 novembre 2011 de 18 h 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

- la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-L'association Sparnacienne d'Aide à la Santé Mentale, le vendredi 9 décembre 2011 de 9 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Réseau de Réussite Scolaire Terres Rouges Mont Bernon, le jeudi 8 décembre 2011 de 8 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux

-l'Association LENOL FUULBE, du 23 décembre 2011 à 17 H 00 jusqu'au 27 décembre 2011 à 10 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'Association Culturelle de l'Eglise Réformée d'Epernay, du 16 décembre 17 H 00 au 19 décembre 2011 à 10 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-Mme ESSAYAH, à compter du 16 décembre à 17 H 00 jusqu'au 19 décembre 2011, à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127, 00 €.

-M. LALLEMENT, à compter du 9 décembre à 17 H 00 jusqu'au 12 décembre 2011 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127, 00 €.

22°) Les 22, et 29 novembre 2011, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 3313 à 3321, 3341 à 3349 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint présent à partir du rapport 3a au rapport 5a, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, MM Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Anne-Marie LEGRAS, représentée par M. Franck LEROY, Mme. Marie-Claude GARZA, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme. Nicole TRUSSART représentée par Colette HEURTAUX, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Melle Astrid TUSSEAU représentée par M. Jonathan RODRIGUES.

**Etait absent** : M. Youssef EL HMAM.

### **Délibération n° 11-3404**

#### **8-VŒU CONCERNANT LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS GLISSEMENT DE TERRAIN**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Mes Chers Collègues, lors de la réunion du 25 novembre dernier au Parc Naturel de la Montagne de Reims concernant le Plan de Prévention des Risques Naturels Glissement de Terrain (PPRn GT), les communes présentes ont fait part de leur point de vue sur ce document. En effet, le projet de PPRn GT est arrivé au terme de son élaboration et est soumis, pour avis, aux conseils municipaux. Une fois approuvé par le Préfet, il sera annexé au Plan Local d'Urbanisme en tant que servitude d'utilité publique.

Les communes présentes à cette réunion sont unanimes pour indiquer que la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques naturels de Glissement de Terrain est nécessaire et inévitable pour la préservation de notre territoire et la sécurité de ses habitants.

Néanmoins, plusieurs dysfonctionnements ont été relevés.

L'imprécision des plans est le premier point soulevé. En effet, l'échelle au 1/10 000<sup>e</sup> des cartes présentées par les services de l'Etat ne permet pas de déterminer avec précision les limites de zonage, rendant impossible l'instruction des permis de construire ou la révision des documents d'urbanisme.

Le point suivant concerne le règlement du PPRn GT, qui indique la possibilité d'une modification partielle du PPRn dans la mesure où la modification envisagée ne porte pas atteinte à l'économie générale du Plan (cette modification simplifiée ayant été instituée par la loi dite Grenelle II). Les communes souhaitent que cette possibilité de modification soit précisée afin de connaître les modalités d'application de ladite loi.

Le dernier point repéré porte sur la réalisation d'études géotechniques, hydrologiques et hydrauliques qui permettront pour certaines communes, dont Epernay, de vérifier que l'implantation d'un projet n'aggrave pas le risque, qu'il soit lié à un défrichement, à un

changement d'affectation du sol ou autres. Ainsi, les communes souhaitent-elles que ces études à l'échelle communale ou intercommunale soient prises en compte pour affiner la cartographie élaborée par la DDT.

Afin que l'ensemble de ces dysfonctionnements soit repris de façon similaire pour une meilleure cohérence vis-à-vis des services de la Direction Départementale des Territoires, il a été proposé, à l'issue de la réunion du 25 novembre 2011, que les communes concernées par le PPRn GT prennent une délibération identique, en vue d'émettre un avis définitif.

Le délai officiel de réponse étant le 6 décembre dernier, la Ville avait déjà formulé un avis défavorable sur ce dossier par délibération du 21 novembre 2011.

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter le vœu suivant :

### **DELIBERATION :**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

MAINTIENT sa délibération du 21 novembre 2011 par laquelle il a émis un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Glissement de Terrain, compte-tenu des réflexions, et propositions formulées en réunion le 25 Novembre 2011 à la Maison du Parc naturel régional de la Montagne de Reims,

S'ASSOCIE pleinement auxdites observations et propositions contenues dans les délibérations communes du Parc naturel de la Montagne de Reims

CHARGE M. le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Préfet de la Région Champagne-Ardenne et du Département de la Marne.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 16.12.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services